



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatorze décembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 17  
Pouvoirs : 6  
Absents : 6

Date de la convocation : 7 décembre 2021

**PRÉSENTS:** MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, GOLA Odile, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, VERDUZIER Kévin, LECOQ Monique, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

MUSCAT Yvette représentée par K VERDUZIER  
CHAPUT Sabrina représentée par O GOLA  
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT  
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD  
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU  
DEBIAIS Viviane représentée par C PIAULET

**ABSENTS :** CHAPUT Clément, DESIRE Thierry, DESIRE Valérie, GABIGNON Christophe, BEUNEL Philippe, ROBIN Nadia.

**Secrétaire de séance :** Kevin VERDUZIER

### DELIBÉRATION N°178

Rapporteur : Lydie BARBOTTIN

#### OBJET : CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITÉ - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que la branche famille de la Sécurité sociale poursuit l'ambition de soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants, à travers les **Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas)**.

Le Clas est un dispositif **d'appui à la scolarité** en direction des enfants scolarisés en établissement primaire jusqu'au lycée.

Ce dispositif figure parmi les leviers de la **politique d'action sociale des CAF** en matière de soutien à la parentalité. En complémentarité du versement des prestations, allocations familiales, allocation de rentrée scolaire, puis aide au logement des étudiants, il vise à assurer une meilleure égalité des chances et à prévenir l'échec scolaire.

Les actions Clas ont lieu en dehors du temps de l'école, sont distinctes des actions d'aide individualisée ou de soutien scolaire mises en œuvre par les établissements scolaires.

Pour l'année scolaire 2021-2022, le comité a validé **2 CLAS PRIMAIRE** sur la commune de Naintré :

- celui mis en œuvre par le Point Jeunes,
- celui mis en œuvre dans le cadre du dispositif « Coup de Pouce ».

La CAF a institué des **financements supplémentaires**, sous conditions, **les bonus**, qui viennent s'ajouter à la prestation de service. Ces bonus visent à soutenir et encourager le déploiement de nouvelles actions plus qualitatives au sein des Clas et à doter les porteurs de projets de moyens d'action renforcés.

Ils concernent 2 axes d'interventions :

- **Bonus « enfants »** : vise à soutenir la mise en place de projets culturels et éducatifs,
- **Bonus « parents »** : vise à soutenir la mobilisation des porteurs de projets Clas sur le champ du soutien à la parentalité.

Le montant de la **prestation de service** est égal à **32,5 %** des dépenses de la fonction d'accompagnement à la scolarité dispensée pour l'année scolaire, dans la limite d'un plafond fixé par la Caisse Nationale des Allocations Familiales, par groupe de 5 à 12 enfants.

Le montant maximum des **bonus** est de 600 euros, 300 euros pour le bonus « enfants » et 300 € pour le bonus « parents ».

L'atteinte des objectifs des bonus est vérifiée par la CAF sur la base du bilan de réalisation de l'action.

Il est proposé au Conseil Municipal la **signature d'une convention d'objectifs et de financement avec la CAF** de la Vienne concernant le **CLAS et les bonus associés**, couvrant la période du **01/09/2021 au 30/06/2022**.

Cette convention concerne les élèves des écoles élémentaires Joliot Curie, Langevin Wallon et Saint Joseph.

L'un des Clas est assuré au Point Jeunes, par deux animateurs du Point Jeunes et l'aide de bénévoles, et l'autre, au sein de l'école Joliot Curie par une jeune volontaire en service civique, encadrée par la responsable du service éducation de la commune.

-----

**VU** la politique d'action sociale familiale de la CAF,

**VU** le dispositif d'aide à la scolarité mis en place sur la commune : le CLAS,

**VU** le projet de convention présenté par la CAF de la VIENNE,

**Considérant** l'intérêt pour la commune d'un partenariat avec la CAF pour un projet éducatif et social de qualité,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, :

- **approuve** la convention d'objectifs et de financement allant du 01/09/2021 au 30/06/2022 "Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité" avec la CAF de la Vienne,

-**charge** M. le Maire des démarches nécessaires à cet effet et de la signature de la convention ainsi que toutes pièces à intervenir dans ce dossier.

**VOTE**

**UNANIMITÉ**

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

